

Stratégie légale de boycott de la candidature de Nicolas SARKOZY au second tour des élections présidentielles fixé au 6 mai 2012.

LA REVOLUTION DU CLAVIER !

La révolution doit se faire par écrit auprès des Parquets, des Juges, du Premier Président de la Cour de Cassation, des Préfets, des Maires, des Présidents des bureaux de vote, du Juge d'instruction de Bordeaux, du Barreau de Paris, que nous devons envahir de nos courriers avant le 6 mai 2012, et dans les bureaux de vote le 6 mai 2012.

Bonjour à tous,

Nous voulions vous dire que nous avons passé la journée de dimanche à travailler pour vous afin de simplifier votre travail, malgré toutes les entraves que nous connaissons avec les sites qui ne sont pas accessibles par moment sur le net, les problèmes avec les adresses mails, et la mise en liste noire de l'adresse mail officielle de Sos Justice.

C'est bon signe, mais c'est épuisant, parce que nous mettons le triple de temps à travailler qu'à l'ordinaire.

Néanmoins, nous avons fait ce travail, afin de vous permettre d'agir très vite avant le 6 mai 2012 et pour le 6 mai 2012, si nous n'obtenons pas satisfaction avant la date du second tour des élections présidentielles.

I - LA STRATEGIE QUE NOUS DEVONS ADOPTER TOUS ENSEMBLE :

En nous appuyant sur la décision déclaration du Conseil Constitutionnel du 25 avril 2012, qui reconnaît que l'élection présidentielle de 2012 est illégale, Nicolas SARKOZY s'étant présenté en 2007 et en 2012, sous un nom qui n'existe pas à l'état civil de toutes les mairies des arrondissements de Paris, ainsi que sous un nom qu'il n'a pas été autorisé à porter sur décision de Justice.

Extrait : SUR LES OPÉRATIONS ÉLECTORALES :

1. Considérant que, si certains des candidats se sont présentés à l'élection *sous un prénom ou un nom qui n'est ni celui de leur état civil ni celui dont ils ont l'autorisation de faire usage en vertu de la loi*, cette circonstance ne saurait, en l'absence de toute confusion possible sur leur identité, être regardée comme ayant pu induire en erreur le corps électoral.

Déclaration à télécharger par ce lien

<http://www.dossiers-sos-justice.com/media/01/01/942885096.pdf>

L'article entier à consulter ci-dessous :

Quand le Conseil Constitutionnel viole les lois et nous donne raison. Décision Déclaration premier tour présidentielle 2012 du 25 avril 2012.

<http://www.dossiers-sos-justice.com/archive/2012/04/26/quand-le-conseil-constitutionnel-viole-les-lois-et-nous-donn.html>

Voici la stratégie plus que légale que nous vous proposons d'adopter avant le 6 mai 2012 :

Tout d'abord, nous vous remercions de vous munir de 7 CDROM afin d'y graver toutes les pièces du dossier de la procédure contre Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et ses complices du Conseil Constitutionnel.

Ces 7 CDROM vous serviront à saisir les autorités que nous nous permettons de vous désigner, et les CDROM accompagneront les plaintes et courriers que vous adresserez par voie de lettres recommandées avec accusé de réception. Personne ne pourra dire qu'il n'était pas au courant puisque tout le monde aura l'entier dossier sous le nez.

Nous avons travaillé hier et aujourd'hui pour vous permettre d'enregistrer l'entier dossier dans votre ordinateur et de le graver dans vos 7 CDROM.

Le dossier est très complet et il contient y compris tous les textes de loi. Personne ne pourra vous dire que c'est un dossier bâclé, parce que nous nous sommes attachés à le faire le plus complet possible pour vous et pour toutes les autorités que nous souhaitons confondre si jamais elles ne répondaient pas à vos plaintes et à vos demandes.

Le lien de téléchargement du dossier zippé à télécharger et à graver sur vos CDROM :

"DossierSARKOZY-CDROM.zip"
<http://dl.free.fr/mWI8cmeAf>

II - LES AUTORITES ET LES OFFICIELS A SAISIR :

A - UN JUGE D'INSTRUCTION

Nous avons repéré notamment un Juge d'Instruction qui rêve de faire tomber Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOSCA et qui attend avec impatience qu'il ne soit pas élu pour le faire tomber dans le cadre de plusieurs affaires, notamment, celle de BETTENCOURT qu'il traite auprès du TGI de Bordeaux. Comme il est trompé tout comme le peuple français, par le pseudo de Nicolas SARKOZY et par le Conseil Constitutionnel, ce Juge d'Instruction s'imagine que l'imposteur bénéficie de l'immunité présidentielle et il est bloqué dans son action judiciaire.

Voir l'article ci-dessous :

L'affaire Bettencourt se rapproche de Nicolas Sarkozy

Extrait : A quelques semaines seulement du terme de son mandat, [Nicolas Sarkozy](#) est, pour la première fois, directement visé par un juge d'instruction. Le juge Jean-Michel Gentil, qui instruit au tribunal de grande instance de Bordeaux les principaux volets de l'affaire Bettencourt, semble bien déterminé à enquêter sur le président de la République - protégé par l'immunité pénale que lui confère la Constitution durant son mandat.

http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/27/affaire-bettencourt-le-juge-gentil-vise-le-chef-de-l-etat_1676249_3224.html

Vous allez et nous allons donc lui écrire en lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle nous joindrons le CDROM de l'entier dossier, pour lui faire savoir :

1 – que le Conseil Constitutionnel a reconnu dans sa décision du 25 avril 2012 que l'élection que l'élection présidentielle de 2012 est illégale, Nicolas SARKOZY s'étant présenté en 2007 et en 2012, sous un nom qui n'existe pas à l'état civil de toutes les mairies des arrondissements de Paris, ainsi que sous un nom qu'il n'a pas été autorisé à porter sur décision de Justice.

Vous joindrez la décision rendue par le Conseil Constitutionnel le 25 avril 2012, téléchargeable sur notre site par le lien suivant :

<http://www.dossiers-sos-justice.com/media/01/01/942885096.pdf>

2 - qu'une plainte a été déposée par Sos Justice & Droits de l'Homme, le 9 février 2012 auprès du Parquet de Nice, à l'encontre de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et ses complices du Conseil Constitutionnel, aux motifs de : **Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et complicités - Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la Nation - Crimes commis contre l'Humanité - Génocide financier de la France**

3 - que Nicolas SARKOZY est inconnu des mairies de tous les arrondissements de Paris, et nous lui fournirons les copies des extraits de naissance et de mariage de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

4 - qu'il usurpe les titres de Président de la République et de Chef des Armées, et

5 - qu'il ne bénéficie d'aucune immunité présidentielle.

Nous allons donc lui demander de le faire interpellé et incarcéré immédiatement, afin qu'il cesse de nuire aux peuples français et européens, et s'il peut le faire avant le second tour des élections ce sera tant mieux pour nous.

Par ailleurs, nous lui demanderons de mettre en œuvre la procédure d'annulation de la campagne frauduleuse des élections présidentielles de 2012 et celle de 2007.

Ses coordonnées auprès du TGI de Bordeaux :

Monsieur Jean-Michel Gentil
Juge d'instruction près le
Tribunal de Grande Instance
30 rue des Frères Bonie
33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 47 33 90 00
Fax : 05 56 01 36 64

B - LE BARREAU DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

Le Barreau de Paris ne sait pas que Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA [s'est inscrit au Barreau de Paris le 16/09/1981 sous le pseudo de Nicolas SARKOZY](#). Un nom qui n'existe pas dans toutes les mairies de Paris, et qui a une dent contre celui-ci.

En effet, le Barreau vient de lancer une contre-offensive contre le décret pris par l'imposteur et ses sbires qui souhaitent placer leurs pions, et qui ont décidé par [décret n° 2012-441 du 3 avril 2012 relatif aux conditions particulières d'accès à la profession d'avocat](#), de donner accès à la profession d'avocat, "aux ex-ministres" et "aux collaborateurs et aux assistants de parlementaires", sans en avoir fait les études et sans passer aucun diplôme, bien évidemment.

Voir l'article ci-dessous

[Les ex-ministres peuvent maintenant devenir avocats...](#)

<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20120404.OBS5510/les-ex-ministres-peuvent-maintenant-devenir-avocats-sans-formation.html>

Ci-dessous, la réponse du Barreau de Paris qui se mobilise pour défendre les avocats et la profession d'avocat.

[Accès dérogatoire à la profession d'avocat : la contre-offensive du barreau de Paris](#)

<http://www.avocatparis.org/actualite/1113-acces-derogatoire-a-la-profession-davocat-la-contre-offensive-du-barreau-de-paris.html>

Nous allons donc tous écrire au Bâtonnier de Paris pour lui faire savoir :

1 – que le Conseil Constitutionnel a reconnu dans sa décision du 25 avril 2012 que l'élection que l'élection présidentielle de 2012 est illégale, Nicolas SARKOZY s'étant présenté en 2007 et en 2012, sous un nom qui n'existe pas à l'état civil de toutes les mairies des arrondissements de Paris, ainsi que sous un nom qu'il n'a pas été autorisé à porter sur décision de Justice. Vous joindrez la décision rendue par le Conseil Constitutionnel le 25 avril 2012, téléchargeable sur notre site par le lien suivant :

<http://www.dossiers-sos-justice.com/media/01/01/942885096.pdf>

2 - qu'une plainte a été déposée par Sos Justice & Droits de l'Homme, le 9 février 2012 auprès du Parquet de Nice, à l'encontre de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et ses complices du Conseil Constitutionnel, aux motifs de : **Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et complicités - Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la Nation - Crimes commis contre l'Humanité - Génocide financier de la France**

3 - que Nicolas SARKOZY est inconnu des mairies de tous les arrondissements de Paris, et nous lui fournirons les copies des extraits de naissance et de mariage de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

4 - qu'il usurpe les titres de Président de la République et de Chef des Armées,

5 - qu'il ne bénéficie d'aucune immunité présidentielle,

6 - que le décret du 3 avril, tout comme les lois qui ont été signées par Nicolas SARKOZY n'ont aucune valeur juridique,

7 - que nous demandons la radiation du Barreau de Paris de l'imposteur Nicolas SARKOZY qui

travaille sous un nom qui n'existe pas dans les mairies de Paris, trompant ses clients et les juges sur sa véritable identité,
8 - que le barreau dépose plainte à son encontre pour escroquerie et autres motifs qu'il plaira au Bâtonnier de viser dans sa plainte,
9 - que le barreau mette en œuvre une procédure disciplinaire et qu'il demande l'annulation pure et simple de la campagne frauduleuse des élections présidentielles 2012 et celle de 2007.

Les coordonnées de Madame Christiane Féral-Schuhl
Bâtonnier de l'Ordre
Ordre des Avocats à la Cour de Paris
(*merci de préciser le service concerné*)
11, place Dauphine
75053 Paris CEDEX 01
Tél. : 01 80 27 19 20

email : delegationgenerale@avocatparis.org

Vous pouvez adresser par mail la copie de la lettre RAR que vous aurez adressée au Bâtonnier de Paris, au Conseil National des barreaux, dont nous vous communiquons les adresses mails ci-dessous :

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
22, rue de Londres
75009 PARIS

- Tél. général : 01 53 30 85 60
- Fax général : 01 53 30 85 61
- Courrier Général : cnb@cnb.avocat.fr

Contacts

Délégué général

- Paul NEMO - delegue-general@cnb.avocat.fr

Présidence

- Marie-Martine ROLANDEZ - presidence@cnb.avocat.fr

Pôle administratif et financier

- Catherine DUEZ - c.duez@cnb.avocat.fr

Communication et Relations avec la presse - Tél. 01 53 30 85 65

- Alexandra IMBERT DE FRIBERG - a.imbertdefriberg@cnb.avocat.fr
- Service presse - pressecom@cnb.avocat.fr

Pôle Vie de la Profession

- Stéphane BORTOLUZZI - s.bortoluzzi@cnb.avocat.fr
- Formation professionnelle - Florence CORDAHI - f.cordahi@cnb.avocat.fr
- Juriste - Céline MATHIAS - c.prevel@cnb.avocat.fr

- Juriste - Olivier DE WULF - o.dewulf@cnb.avocat.fr

Pôle Juridique

- David LEVY - david.levy@cnb.avocat.fr
- Juriste - Alexandre HAREL - a.harel@cnb.avocat.fr
- Juriste - Anita TANASKOVIC - a.tanaskovic@cnb.avocat.fr
- Mame TOURE - m.toure@cnb.avocat.fr

Informatique et e-barreau / RPVA

- Serge SACCOCCIO - s.saccoccio@cnb.avocat.fr
- Webmaster - Alexandre HUOT - web@cnb.avocat.fr

Observatoire

- Pascale HONORAT - observatoire@cnb.avocat.fr

Documentation et Archives

- Sylvie MASSE - s.masse@cnb.avocat.fr

C - LA PREMIERE PRESIDENCE DE LA COUR DE CASSATION

Monsieur Vincent LAMANDA est le 1er Président de la Cour de Cassation, la plus haute juridiction française et il est malheureusement entouré au Parquet Général de Monsieur Jean-Claude MARIN qui a bénéficié de 2 promotions et de la légion d'honneur pour bons et loyaux services rendus à l'impoteur Nicolas SARKOZY, pour avoir accepté de le marier dans la clandestinité à l'Élysée en 2008, et qui l'a couvert dans le dossier CLEARSTRAM dans lequel il apparaissait sous ses deux noms : ceux de Nicolas SARKOZY et de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOSCA. C'est bien pratique d'user d'un pseudo pour se faire élire en France, et d'un nom de famille pour ouvrir des comptes en banque à l'étranger pour frauder le fisc, les juges, détourner l'argent public et procéder à des détournements de fonds sans être inquiété.

Monsieur Vincent LAMANDA est membre de droit de la [Commission Nationale de Contrôle de la Campagne électorale en vue de l'Élection Présidentielle](#). Il est un juge intègre qui a lutté et qui lutte contre la Franc-maçonnerie, et qui doit se reposer sur les supposés contrôles effectués par le Conseil Constitutionnel en ce que ses attributions au sein de la commission sont celles de veiller, de manière générale, à ce que les candidats bénéficient des mêmes facilités de la part de l'État pour la campagne électorale. Elle veille au respect de l'égalité entre les candidats et à l'observation des règles fixées pour le déroulement de la campagne électorale. En particulier, il lui appartient de vérifier la conformité des affiches et déclarations (« professions de foi ») des candidats aux prescriptions applicables et de s'assurer que leur contenu n'est pas de nature à altérer la sincérité du scrutin. Elle est attentive aux conditions dans lesquelles se déroule la campagne électorale sous tous ses aspects.

<http://www.cnccep.fr/la-commission.html>

Ce qui ne lui donne pas accès à la vérification de l'identité des candidats.

Il est aussi le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, mais il est pris entre les fraudeurs du Conseil Constitutionnel et Jean-Claude MARIN qui a été promu dernièrement Procureur Général de la Cour de Cassation, et qui est aussi Vice-président du CSM. Ce dernier a hérité de la bienheureuse tâche d'œuvrer pour les mutations des procureurs de la République ou du Parquet qu'il peut déplacer au gré des fantaisies de l'imposteur Nicolas SARKÖZY qui signe les mutations des Magistrats et qui peut ainsi bouger ses pions à sa convenance idéologique et politique.

C'est à Monsieur LAMANDA que nous destinons la pétition mise en ligne et que certains d'entre vous ont signée. Voir le texte de la pétition : [ICI](#)

<http://www.mesopinions.com/Plainte-contre-Nicolas-SARK%C3%96ZY-de-NAGY-BOCSA-dit-Nicolas-SARKOZY---Opposition-a-sa-reelection-presidentielle-petition-petitions-a5f83f4556e1e17deeb28d468cd6f37c.html>

Nous allons donc tous écrire à Monsieur Vincent LAMANDA pour lui faire savoir :

1 – que le Conseil Constitutionnel a reconnu dans sa décision du 25 avril 2012 que l'élection que l'élection présidentielle de 2012 est illégale, Nicolas SARKOZY s'étant présenté en 2007 et en 2012, sous un nom qui n'existe pas à l'état civil de toutes les mairies des arrondissements de Paris, ainsi que sous un nom qu'il n'a pas été autorisé à porter sur décision de Justice. Vous joindrez la décision rendue par le Conseil Constitutionnel le 25 avril 2012, téléchargeable sur notre site par le lien suivant :

<http://www.dossiers-sos-justice.com/media/01/01/942885096.pdf>

2 - qu'une plainte a été déposée par Sos Justice & Droits de l'Homme, le 9 février 2012 auprès du Parquet de Nice, à l'encontre de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et de ses complices du Conseil Constitutionnel, aux motifs de : **Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et complicités - Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la Nation - Crimes commis contre l'Humanité - Génocide financier de la France**

3 - que Nicolas SARKOZY est inconnu des mairies de tous les arrondissements de Paris, et nous lui fournirons les copies des extraits de naissance et de mariage de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

4 - qu'il usurpe les titres de Président de la République et celui de Chef des Armées,

5 - qu'il ne bénéficie d'aucune immunité présidentielle,

6 - que nous demandons la révocation des membres du Conseil Constitutionnel pour complicité de crimes commis contre la Nation et contre l'Humanité,

7 - que nous demandons la mise en œuvre de la procédure d'annulation pure et simple de la campagne frauduleuse des élections présidentielles 2012 et celle de 2007.

8 - que nous demandons qu'il mette tout en œuvre pour faire interpellé et incarcérer l'imposteur Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et ses complices du Conseil Constitutionnel, afin de les empêcher de continuer à nuire aux Peuples Français et Européens.

Ses coordonnées auprès de la Cour de Cassation :

Monsieur Vincent LAMANDA
Premier Président de la Cour de Cassation
5 quai de l'Horloge
75055 PARIS CEDEX 01
Té. : 01.44.32.95.95
ou 01.44.32.95.59

2 adresses mail intéressantes à noter :

Celle du Bureau d'aide juridictionnelle près la Cour de Cassation
baj.courdecassation@justice.fr

Celle du bureau de l'ordre des avocats près la Cour de Cassation
ordre.avocats.conseils@wanadoo.fr

D - LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE VOTRE JURIDICTION

Nous allons donc tous écrire au Procureur de la République de notre juridiction pour lui faire savoir :

1 - que le Conseil Constitutionnel a reconnu dans sa décision du 25 avril 2012 que l'élection que l'élection présidentielle de 2012 est illégale, Nicolas SARKOZY s'étant présenté en 2007 et en 2012, sous un nom qui n'existe pas à l'état civil de toutes les mairies des arrondissements de Paris, ainsi que sous un nom qu'il n'a pas été autorisé à porter sur décision de Justice. Vous joindrez la décision rendue par le Conseil Constitutionnel le 25 avril 2012, téléchargeable sur notre site par le lien suivant :

<http://www.dossiers-sos-justice.com/media/01/01/942885096.pdf>

2 - qu'une plainte a été déposée par Sos Justice & Droits de l'Homme, le 9 février 2012 auprès du Parquet de Nice, à l'encontre de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et de ses complices du Conseil Constitutionnel, aux motifs de : **Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et complicités - Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la Nation - Crimes commis contre l'Humanité - Génocide financier de la France**

3 - que Nicolas SARKOZY est inconnu des mairies de tous les arrondissements de Paris, et nous lui fournirons les copies des extraits de naissance et de mariage de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

4 - qu'il usurpe les titres de Président de la République et celui de Chef des Armées,

5 - qu'il ne bénéficie d'aucune immunité présidentielle,

6 - que nous demandons la révocation des membres du Conseil Constitutionnel pour complicité de crimes commis contre la Nation et contre l'Humanité,

7 - que nous demandons la mise en œuvre de la procédure d'annulation pure et simple de la campagne frauduleuse des élections présidentielles 2012 et celle de 2007.

8 - que nous demandons qu'il mette tout en œuvre pour faire interpellier et incarcérer l'imposteur Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et ses complices du Conseil Constitutionnel, afin de les empêcher de continuer à nuire aux Peuples Français et Européens,

9 – qu’il saisisse immédiatement le Préfet de Région et le Préfet de votre Département pour leur demander de retirer tous les bulletins de vote frauduleux qui portent le pseudo de Nicolas SARKOZY

10 – qu’il saisisse les maires qui dépendent de sa juridiction afin qu’ils veillent à prévenir tous les Présidents des Bureaux de vote du département, et que ceux-ci retirent tous les bulletins de vote frauduleux qui portent le pseudo de Nicolas SARKOZY.

E - LE PREFET DE VOTRE DEPARTEMENT et, F - LE MAIRE DE VOTRE VILLE

En application de Article 40 du Code de Procédure Pénale

- Modifié par [Loi n°2004-204 du 9 mars 2004 - art. 74 JORF 10 mars 2004](#)

Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de [l'article 40-1](#).

Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071154&idArticle=LEGIARTI000006574932&dateTexte=20080521>

Les Préfets et les Mairies, sont tenus de signaler au Procureur de la République toutes les plaintes qu’ils reçoivent des citoyens.

Nous allons donc tous écrire au Préfet de notre Département et au Maire de notre ville pour leur demander de se rapprocher du Procureur de la République pour transmettre notre plainte et d’enregistrer notre opposition aux élections présidentielles frauduleuses de 2012, et pour leur faire savoir :

1 – que le Conseil Constitutionnel a reconnu dans sa décision du 25 avril 2012 que l’élection que l’élection présidentielle de 2012 est illégale, Nicolas SARKOZY s’étant présenté en 2007 et en 2012, sous un nom qui n’existe pas à l’état civil de toutes les mairies des arrondissements de Paris, ainsi que sous un nom qu’il n’a pas été autorisé à porter sur décision de Justice. Vous joindrez la décision rendue par le Conseil Constitutionnel le 25 avril 2012, téléchargeable sur notre site par le lien suivant :

<http://www.dossiers-sos-justice.com/media/01/01/942885096.pdf>

2 - qu'une plainte a été déposée par Sos Justice & Droits de l'Homme, le 9 février 2012 auprès du Parquet de Nice, à l'encontre de Nicolas SARKOZY de NAGY-BOCSA et de ses complices du Conseil Constitutionnel, aux motifs de : **Faux en écritures publiques - Usage de faux en écritures publiques et complicités - Escroqueries dirigées contre le Peuple Français - Crimes commis contre la Nation - Crimes commis contre l'Humanité - Génocide financier de la France**

3 - que Nicolas SARKOZY est inconnu des mairies de tous les arrondissements de Paris, et nous leur fournirons les copies des extraits de naissance et de mariage de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.

4 - qu'il usurpe les titres de Président de la République et celui de Chef des Armées,

5 - qu'il ne bénéficie d'aucune immunité présidentielle,

6 - que nous demandons la révocation des membres du Conseil Constitutionnel pour complicité de crimes commis contre la Nation et contre l'Humanité,

7 - que nous demandons la mise en œuvre de la procédure d'annulation pure et simple de la campagne frauduleuse des élections présidentielles 2012 et celle de 2007.

8 - que nous demandons qu'ils mettent tout en œuvre pour faire interpellier et incarcérer l'imposteur Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA et ses complices du Conseil Constitutionnel, afin de les empêcher de continuer à nuire aux Peuples Français et Européens,

9 – qu'ils saisissent immédiatement le Procureur de la République et toutes les autorités compétentes, pour transmettre votre plainte,

10 – qu'ils saisissent les maires qui dépendent de leur juridiction afin qu'ils veillent à prévenir tous les Présidents des Bureaux de vote du département, et que ceux-ci retirent tous les bulletins de vote frauduleux qui portent le pseudo de Nicolas SARKOZY.

Grâce à ces 6 lettres recommandées qui seront assorties chacune de la copie de la décision déclaration du Conseil Constitutionnel rendue le 25 avril 2012, du Cdrom du dossier de pièces que nous vous demandons d'adresser avant le 6 mai 2012, (afin que vous puissiez avoir en retour les accusés de réception de vos courriers), que vous pourrez produire contester l'élection frauduleuse de Nicolas SARKOZY auprès du Président du Bureau de vote lorsque vous vous y rendrez le 6 mai 2012.

L'envoi de ces 6 courriers, vous permettra d'attendre le 6 mai 2012 pour vous rendre auprès de votre bureau de vote, munis de tous vos courriers, pour vérifier si vous avez été entendus. Et si les bulletins de vote frauduleux portant le pseudo de Nicolas SARKOZY sont toujours là. Vous recommencez à contester sur place, en laissant cette fois :

1 - L'attestation d'incident et de remise de pièces que nous allons vous fournir,
2 - [La copie du fichier comportant les extraits de naissance et de mariage de Nicolas SARKÖZY de NAGY-BOCSA.](#)

3- [la plainte déposée par Sos Justice & Droits de l'Homme, le 9 février 2012 auprès du Parquet de Nice.](#)

4- le Cdrom du dossier de plainte et de pièces du dossier pénal et criminel,
5 - la décision rendue par le Conseil Constitutionnel le 25 avril 2012, téléchargeable sur notre site par le lien suivant :

<http://www.dossiers-sos-justice.com/media/01/01/942885096.pdf>

6 – la lettre que vous aurez adressée à Monsieur Jean-Michel Gentil – Juge d'Instruction à Bordeaux,

7 – la lettre que vous aurez adressée à Madame Christiane Féral-Schuhl - Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris,

8 – la lettre que vous aurez adressée à Monsieur Vincent LAMANDA – Premier Président de la Cour de Cassation,

9 – la plainte que vous aurez adressée au Procureur de la République de votre juridiction,

10 – la lettre que vous aurez adressée au Préfet de votre département,

11 - la lettre que vous aurez adressée au Maire de votre ville,

Certes, c'est un peu de travail et cela représente quelques frais, mais que ne ferait-on pas pour nous débarrasser d'un dictateur et de toute sa clique de corrompus ?

La révolution doit se faire auprès des Parquets, des Juges, des Préfets, des Maires, des Présidents des bureaux de vote, du Juge d'instruction de Bordeaux, du Barreau de Paris, que nous devons envahir de nos courriers avant le 6 mai 2012, et dans les bureaux de vote le 6 mai 2012.

Bon courage à tous et à très bientôt.

Bien cordialement.

Mirella CARBONATTO